RESEAU-CANOPE.FR

CANOPÉ

RÉSEAU DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Traduction-adaptation d'un dictionnaire jeunesse en breton

Cahier des clauses techniques particulières du marché public n°26-033

Sommaire

Table des matières

Traduction-adaptation d'un dictionnaire jeunesse en breton ***1***

Sommaire ***2***

Introduction. **3**

Objet du présent cahier des charges. 3

1 Contexte. **3**

2 Prestation attendue. **4**

2.1 Objectif attendu. 4

2.3 Vue générale de la prestation. 4

1 Attendus fonctionnels, techniques et prestations associées. **6**

1.1 Expertise linguistique en langue bretonne 6

1.2 Services 6

1.3 Points annexes. 7

Introduction.

Objet du présent cahier des charges.

Ce document est structuré ainsi :

- Présentation du contexte
- Prestation attendue du titulaire

1 Contexte.

Dans le cadre des missions du service d'édition en langue bretonne de Réseau Canopé (TES), service porté par l'Académie de Rennes, Le Conseil régional de Bretagne et Réseau Canopé, et conformément aux décisions prises lors de son comité de pilotage du 9 mars 2026, Réseau Canopé se lance dans l'édition de l'adaptation en langue bretonne du dictionnaire *Le Robert Benjamin*.

Pour mettre en place ce projet, Réseau Canopé a acquis les droits auprès des Éditions Le Robert et mettra en œuvre son expertise dans l'édition d'ouvrages.

Le dictionnaire *Le Robert Benjamin* propose la définition de 8200 mots. L'ouvrage comporte 218 400 mots (1 416 767 signes). Les mots font l'objet de définitions rigoureuses, adaptées au public (enfant 6-8 ans) et d'exemples.

La dimension du projet et ses spécificités nécessite l'externalisation de la traduction-adaptation et de la relecture de cet ouvrage. Réseau Canopé se chargera de l'intégration de la traduction dans la maquette et de la coordination globale de l'ouvrage, de l'initiation du projet jusqu'à la diffusion de l'ouvrage auprès des établissements scolaires et du grand public.

2 Prestation attendue.

2.1 Objectif attendu.

Réseau Canopé souhaite confier l'adaptation linguistique du Dictionnaire Le Robert Benjamin.

Le présent marché vise à confier au titulaire l'adaptation linguistique du dictionnaire Le Robert Benjamin. Cette adaptation doit respecter les exigences méthodologiques et linguistiques de l'éditeur original et nécessite une très haute expertise en langue bretonne. Le titulaire propose également un accompagnement sur la détermination des entrées du dictionnaire (retraits de termes non pertinents pour la langue bretonne, ajouts terminologiques propres à la langue bretonne).

Le titulaire est tenu à une obligation de résultats sur l'ensemble de la prestation.

2.2 Vue générale de la prestation.

La gestion de l'adaptation du dictionnaire Le Robert Benjamin comprend :

- La définition des entrées du dictionnaire en langue bretonne. Le dictionnaire doit respecter le format du dictionnaire original et compter 8200 mots.
- La traduction et adaptation des définitions en langue bretonne, en respectant les indications de l'éditeur originale et les champs lexicaux de la langue bretonne.
- La traduction des planches contenues dans le Robert Benjamin.
- La remise des livrables au format xml, pour faciliter l'intégration dans la maquette par l'équipe de Réseau Canopé.
- La relecture du dictionnaire une fois maquetté

Le prestataire propose un accompagnement comprenant les temps de préparation, les déplacements éventuels sur le terrain et est force de proposition sur la gestion de ce projet éditorial d'ampleur.

Réseau Canopé fournit l'ensemble des documents nécessaires aux phases de préparation et de gestion de la traduction (fichiers xml, note récapitulative des modes opératoires à respecter pour l'adaptation de l'ouvrage).

2.2.1 Lieu d'exécution des prestations

Le titulaire exécutera les prestations dans ses locaux et avec ses ressources informatiques propres.
Les réunions auront lieu dans les locaux de TES ou à distance. Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par Réseau Canopé dans le cadre du marché.

Lancement

Réunion entre le titulaire et Réseau Canopé.

Une réunion de lancement sera organisée dans les locaux de TES ou à distance afin de présenter au titulaire la problématique liée à cette mission. Le titulaire et Réseau Canopé conviendront ensemble des objectifs de la mission, des livrables à fournir ainsi que du calendrier, ce pour permettre un paiement échelonné.

Livrables

- Une synthèse reprenant l'ensemble des éléments identifiés selon plusieurs points de vue sous un délai maximum de 15 jours après la réunion de lancement.

2.2.2 Points d'étape réguliers

Les points d'étape, dont la périodicité sera définie lors de la réunion de lancement, permettent :

- Au titulaire de présenter les livrables élaborés.
- À Réseau Canopé de tester l'intégration des livrables dans la maquette et de préciser certains besoins, de pointer des approfondissements nécessaires.

Livrables

- Relevés de décision validés par le titulaire et Réseau Canopé sous un délai maximum de 15 jours après la réunion de lancement.

2.2.3 Envoi et réception des documents à traduire

Les contenus à traduire seront envoyés au titulaire par courrier électronique ou via une plateforme sécurisée, sous la forme de fichiers joints au format .doc, .docx, .odt, xliff, .pdf, xlsx, .rtf ou tout autre format numérique adapté à des textes, éventuellement compressés au format zip.

2.2.4 Livraison des livrables.

La remise des traductions finales au format xml permettra à Réseau Canopé l'intégration des textes en langue bretonne dans la maquette du dictionnaire.

Lors de la réunion de lancement, les modalités précises de transmission des fichiers sera à définir.

2.2.5 Relecture et clôture.

Une fois l'ouvrage maquetté, le titulaire procèdera à sa relecture avant impression. Les relectures devront être effectuées avec la même rigueur linguistique que l'élaboration des traductions-adaptations.

La clôture donnera lieu à une réunion de clôture entre Réseau Canopé et le titulaire, afin de faire le point sur l'exécution du marché et du projet.

3 Attendus fonctionnels, techniques et prestations associées.

3.1 Expertise linguistique en langue bretonne

Le projet éditorial nécessite une expertise technique en langue bretonne et demande une adaptation de la langue au niveau des élèves d'élémentaire.
La traduction du dictionnaire demande également un suivi rigoureux des indications de l'éditeur original.
Dans une optique de gain de temps, de cohérence et d'uniformité de la traduction, le prestataire devra recourir à des outils d'aide à la traduction (TAO),

Le prestataire devra fournir un Glossaire de traduction.

3.2 Services

Le titulaire propose un accompagnement pour la gestion de l'adaptation et est force de propositions pour que l'intégration des traductions se fasse dans les meilleurs délais et conditions.

3.3 Points annexes.

3.3.1 Confidentialité

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le pouvoir adjudicateur pourra être amené à fournir au titulaire toutes informations en sa possession, nécessaires à la bonne réalisation des prestations. Le titulaire et ses préposés ont donc accès à la connaissance d'informations stratégiques relatives à Réseau Canopé.

L'ensemble des informations et documents, quel qu'en soit le support, mis à disposition du titulaire dans le cadre de l'exécution des prestations doit être considéré comme confidentiel au sens et dans les conditions de l'article 5.1 du CCAG-PI.

Le titulaire s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations qui lui seront communiquées et notamment celles relatives aux aspects stratégiques, organisationnels et aux données financières.

Le titulaire s'engage à n'utiliser les informations confidentielles obtenues que dans le seul cadre de l'exécution du marché, ne révéler les informations confidentielles qu'aux seuls membres de son équipe et aux éventuels sous-traitants qui ont besoin d'utiliser ces informations pour l'exécution du marché, garder confidentiel le contenu du marché, ne pas publier ni divulguer les informations confidentielles à des tiers, sauf avec l'accord préalable et écrit du pouvoir adjudicateur, ne pas dupliquer, ni copier, ni reproduire de quelque manière que ce soit les documents qui contiennent des informations confidentielles sans l'accord préalable et écrit du pouvoir adjudicateur.

Le titulaire s'engage à veiller au respect, par son personnel et le cas échéant ses sous-traitants, de cet engagement de confidentialité. La présente obligation de confidentialité perdure indéfiniment après l'exécution du marché.

3.3.2 Propriété Intellectuelle

L'ensemble des résultats issus des différents livrables fournis par le prestataire sont la propriété exclusive de Réseau Canopé. Ce dernier est seul détenteur des droits de reproduction, de représentation (présentation publique sur tous supports) et d'exploitation commerciale ou non commerciale des résultats. L'exploitation envisagée par Réseau Canopé peut être réalisée à titre gratuit ou onéreux. Réseau Canopé peut, seul, rétrocéder les droits d'exploitation à un tiers de son choix. Il est précisé que le monopole d'exploitation dont bénéficie Réseau Canopé couvre les territoires du monde entier et ce, pour toute la durée d'exploitation des résultats.

Le prestataire ayant fourni les livrables à Réseau Canopé dans le cadre du marché ne bénéficie d'aucun droit ou monopole d'exploitation des résultats livrés et ce, même à titre gratuit.

3.4 Contacts :

delphine.le-bras@reseau-canope.fr
lucie.mokrab@reseau-canope.fr